



**HAL**  
open science

## Licence professionnelle Management des établissements de loisirs

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Management des établissements de loisirs. 2014, Université Paris-Est Marne-La-Vallée - UPEM. hceres-02038294

**HAL Id: hceres-02038294**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038294v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Management des établissements de  
loisirs

de l'Université Paris-Est  
Marne-la-Vallée - UPEM

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Management des établissements de loisirs

Secteur professionnel : SP7-Service aux personnes

Dénomination nationale : SP7-3 Hôtellerie et tourisme

Demande n°S3LP150007472

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Université Paris-Est Marne-la-Vallée. L'organisation des enseignements et la répartition entre l'IFIS, l'UTEC et l'ESGI ne sont pas précisés.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Le partenariat porte essentiellement sur l'articulation formation continue ou contrat de pro/formation universitaire. La LP est organisée en alternance, principalement en direction des publics de formation continue.

## Présentation de la spécialité

La formation *Management des établissements de loisirs* conduit les diplômés à exercer le métier de manager de casino, manager d'établissement de loisirs et assistant de direction d'un centre hôtelier lorsque les établissements de jeu sont situés au sein de complexes hôteliers. La LP est organisée en alternance notamment sous forme de contrats de professionnalisation. Présentée comme unique en France, cette formation répond aux besoins de professionnalisation par l'acquisition de compétences spécifiques au jeu.

Le programme pédagogique est le fruit d'une interaction entre l'Université et la branche professionnelle : les enseignements semblent donc adaptés à la spécificité du milieu professionnel. Les intervenants professionnels sont nombreux tant dans les enseignements que dans l'accueil de stagiaires. Le milieu professionnel est aussi à l'origine de l'école de jeu proposée aux étudiants dans le cadre de la formation.

Les compétences spécifiques développées chez les diplômés portent sur la définition des clients et/ou prospects, la connaissance des attentes de la clientèle, la maîtrise de l'environnement du jeu et du monde du casino, le suivi administratif et l'évaluation de l'efficacité du service rendu à l'entreprise.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les contenus pédagogiques sont structurés et cohérents avec un équilibre entre cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD). Cependant, le découpage en deux semestres distincts valant chacun 30 crédits européens (ECTS) permettrait une lisibilité accrue de l'organisation des unités d'enseignement (UE). L'accent est mis sur le développement de projets individuels ou collectifs encadrés par des enseignants et intervenants professionnels.

La politique des stages et des projets tuteurés est surtout présentée sous l'angle de l'alternance : les modalités d'organisation des UE professionnelles proposées aux étudiants en formation initiale sont peu développées. Le suivi des étudiants en contrat de professionnalisation passe par un cahier rendant compte des difficultés rencontrées au sein des entreprises. Il semblerait que des cours de soutien par les enseignants des disciplines concernées soient mis en œuvre mais aucun dispositif précis en ce sens n'apparaît dans la maquette. Le suivi des stagiaires n'est pas précisé. Aucune information n'est disponible sur les mémoires, restitutions de projets ou soutenances. Les différentes UE sont évaluées en contrôle continu.

Les moyens mis à la disposition des étudiants correspondent à leurs besoins avec une plateforme technologique, des moyens informatiques et une école de jeu. Les groupes de faible effectif permettent un dialogue privilégié avec les enseignants. L'aménagement des locaux permet l'accueil d'étudiants handicapés. Le tutorat prévu pour ces publics particuliers et l'individualisation des parcours de formation permettent la prise en charge de publics diversifiés.

Le nombre d'heures confiées à des professionnels extérieurs est important. Les chiffres divergent tout au long du dossier mais on peut estimer que les interventions des professionnels sont massives. Les professionnels généralement issus des groupes professionnels représentatifs du milieu notamment le syndicat national des Casinos permettent à la formation de se positionner dans le secteur et de produire les personnels répondant aux besoins du moment, notamment en matière de management intermédiaire, la création et le développement de nouveaux outils. Les interventions d'enseignants de l'établissement sont très réduites. On les estime à 133 heures de cours annuels soit environ 25 %. Les disciplines enseignées portent alors essentiellement sur la communication, l'informatique et la gestion.

Une enquête très globale montre un taux d'insertion professionnelle excellent. Il n'est cependant pas fourni de suivi de cohorte ni d'analyse qualitative du devenir des diplômés. La très bonne insertion s'explique par l'ouverture très large aux étudiants en formation continue et les effectifs relativement faibles.

La spécialité est pilotée d'une part, par une équipe pédagogique et d'autre part, par un conseil de perfectionnement, ces deux entités semblant distinctes, le conseil de perfectionnement étant intégré à la commission pédagogique de l'Université. L'équipe pédagogique se réunit fréquemment. Elle définit les profils des étudiants recherchés, recense les besoins des entreprises partenaires, répartit les étudiants auprès des tuteurs, fait le point sur les contenus, prépare les évaluations. Il est regretté l'absence de liste nominative de la composition de ces deux conseils ainsi que des compte-rendu de réunion. Le responsable de formation est chargé du recrutement en lien avec le CFA. Malgré 20 % d'étudiants issus de l'établissement, aucun lien avec d'autres formations n'est mis en place pour renforcer l'attractivité de la formation. Celle-ci recrute à 75 % en Ile-de-France, majoritairement issus de BTS. L'attractivité de la formation est élevée comme en atteste le nombre élevé de dossiers de candidatures (450 par an). La capacité d'accueil se situe entre 10 et 14 places par an. Le nombre de places limité à l'entrée est calibré pour assurer un très bon taux de réussite au diplôme et une insertion professionnelle satisfaisante.

La LP *Management des établissements de loisirs* est le fruit d'un partenariat étroit entre le syndicat Casino de France qui regroupe les cinq premiers groupes français et l'Université. La formation est prise en charge par le milieu professionnel, l'université gérant la partie administrative et l'organisation pédagogique. Jeune et dynamique, cette LP semble ainsi répondre aux attentes des milieux professionnels. Il est dommage que son intitulé actuel puisse prêter à confusion et n'indique pas ses objectifs réels.

- Points forts :

- La représentation nationale unique avec l'implication très forte des acteurs de la branche professionnelle, qui confèrent à la LP l'adaptabilité de la formation aux attentes de la clientèle et à l'évolution du secteur professionnel.
- L'alternance qui donne une grande attractivité à la formation.
- L'insertion professionnelle excellente, fruit du partenariat en amont avec la branche professionnelle.



- Points faibles :

- L'absence dans le dossier de suivi de cohorte quantitatif et qualitatif qui permettrait d'évaluer objectivement l'insertion professionnelle.
- L'intitulé de la spécialité qui ne permet pas de faire un lien immédiat avec le secteur du jeu.
- Le manque de précision en ce qui concerne l'évaluation notamment pour les UE professionnelles.
- La rédaction imprécise du dossier.
- Le manque d'ouverture à l'international.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de modifier l'intitulé de la spécialité pour cibler le domaine des jeux et éviter ainsi toute confusion avec le management du tourisme traditionnel.

Il conviendrait d'accorder plus de soin à la présentation de la LP : données chiffrées, explications qualitatives, précisions dans tous les secteurs du dossier et en particulier, de communiquer le suivi réalisé des étudiants diplômés pour préciser l'insertion professionnelle d'un point de vue qualitatif...



# Observations de l'établissement

Observations à l'évaluation de l'AERES concernant la spécialité de licence professionnelle:

**Management dans les établissements de loisirs**

**Intitulé de la spécialité :**

La LP est directement impliquée dans la formation des managers intermédiaires dans le monde du jeu, en particulier les casinos, y compris par la voie de la VAE. La demande d'ajout du nom dans le titre sera respecté lors du renouvellement de la formation. La présence à nos côtés de la majorité des acteurs du secteur sous la houlette du principal syndicat (Casinos de France) permet d'assurer une forte insertion professionnelle, allant de 90 à 100% selon les années. Les étudiants sont en majorité en apprentissage en partenariat avec le CFA UTEC, les autres sont stagiaires de la formation continue.

**Evaluation des UE professionnelles :**

En ce qui concerne l'évaluation des UE professionnelles, la commission est composée à parité de membres universitaires et de membres professionnels et inclut les tuteurs de l'étudiant, cela permet un équilibre entre les savoirs fondamentaux indispensables et les besoins opérationnels de la formation. Cela ne ressort peut être pas sur l'écrit.

**Ouverture à l'international :**

Enfin sur l'ouverture à l'international, la profession étant réglementée et l'accès aux stages étant aussi liés à des aspects réglementaires, il est difficile de nouer des partenariats internationaux, néanmoins des intervenants, collègues à l'université de Boston interviennent au sein de cette formation. Cette "dimension" internationale rejaillit également au travers de certains cours en anglais.

Nous essayons, selon les moyens à mettre en place, quand c'est possible, un voyage d'étude.

Gilles ROUSSEL  
Président  
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

